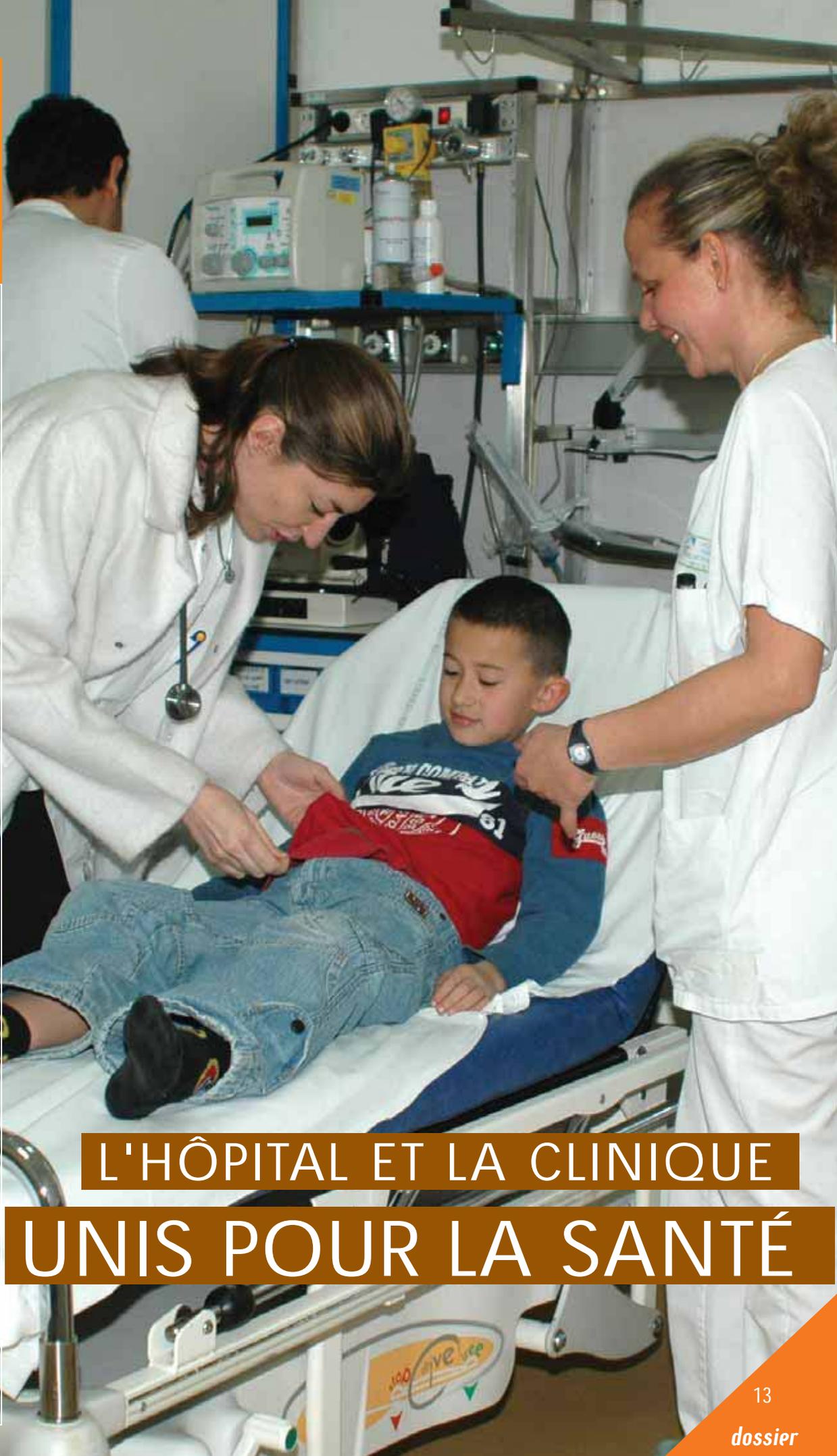


LES
DOSSIER



L'HÔPITAL ET LA CLINIQUE
UNIS POUR LA SANTÉ

PHOTOS DOSSIER - C.D.



APRÈS DES ANNÉES
DE GESTATION,
LA CRÉATION D'UN PÔLE
PUBLIC/PRIVÉ
EST ENFIN SUR LES RAILS.
LE 16 FÉVRIER DERNIER,
LE MINISTRE DE LA SANTÉ
EN PERSONNE,
XAVIER BERTRAND,
EST VENU POSER
LA PREMIÈRE PIERRE.
LIVRAISON PRÉVUE
EN 2010.

Voilà plus de dix ans
que l'idée avait germé
mais elle n'avait jamais
pu rencontrer de terrain
favorable à sa réalisation.

Il aura fallu toute la pugnacité
de José Lapina, directeur de l'hôpital,
et le triste constat d'une
sévère hémorragie des patients
ciotadens - estimée à 40% - vers
les établissements marseillais, pour
que le rapprochement de la clinique
et de l'hôpital, dont l'activité
était insuffisante, prenne enfin une
autre dimension. «*La municipalité
actuelle s'est en outre montrée
d'emblée favorable,* souligne José

Lapina. *Elle a réellement joué un rôle déterminant pour que l'idée devienne projet*». Convaincu de la pertinence de ce pôle public-privé, question de survie pour les villes dites moyennes, le directeur de l'Agence régionale d'hospitalisation (ARH), Christian Dutreil, a également pesé lourd dans la balance en donnant le feu vert officiel en février 2005. Soit quelques mois après que le conseil d'administration de l'hôpital, présidé par le maire, ait voté le projet d'établissement qui inclut le rapprochement avec la clinique, dirigée par le groupe Sainte-Marguerite gestionnaire de cinq autres établissements dans la région.

Depuis lors, les événements se sont accélérés. Désormais inscrite dans le Plan Hôpital 2007 qui prévoit le soutien financier par l'Etat de 932 projets, l'opération est devenue une réalité. Le 16 février dernier, le ministre de la Santé en personne, Xavier Bertrand, a même tenu à faire le déplacement jusqu'à La Ciotat pour poser la première pierre du futur pôle public/privé. À cette occasion, tout en soulignant que l'hôpital ciotaden était inscrit dans la catégorie A en matière de lutte contre les maladies nosocomiales et qu'il était classé 33e sur les 320 centres hospitaliers français, le ministre a assuré que, d'ici 2010, «*La Ciotat serait un pôle de qualité*» et «*qu'un plateau technique des plus performants serait bientôt au service des Ciotadens*».

NEUF SALLES DE CHIRURGIE

Concrètement, le projet de pôle de santé public/privé vise à créer, sur l'emprise foncière hospitalière, une entité nouvelle regroupant





l'actuel hôpital, dont le plateau technique sera entièrement restructuré, et un bâtiment d'hébergement et de consultation réservé à la clinique dirigée par Bruno Thiré, très engagé dans cette opération d'envergure. Ainsi, chaque entité pourra mutualiser ses moyens dans les domaines logistiques et médico-techniques, ce qui aura pour double effet d'optimiser les coûts d'investissement et de fonctionnement, tout en développant dans la commune une offre chirurgicale publique et privée regroupée sur un même site. Et, indirectement, de garantir la pérennité de l'ensemble des autres activités médicales de la ville (médecine, urgences, gynécologie...) L'enjeu majeur de ce pôle sera avant tout l'organisation du fonctionnement du plateau technique commun. Il regroupera les blocs opératoires, avec neuf salles de chirurgie, la stérilisation centrale et l'imagerie médicale. *«Le plateau technique, insiste José Lapina, sera géré par un groupement de coopération sanitaire. Un outil juridique qui se chargera de la répartition des coûts de fonctionnement au prorata de l'activité de la clinique et de l'hôpital».* Mais l'ensemble de ce matériel restera la propriété de l'hôpital qui s'engage, par convention, à le mettre à la disposition des chirurgiens du privé en échange d'une redevance annuelle.

«La mise en concurrence du public et du privé ne peut être que profitable aux patients ciotadens, estime José Lapina. Ainsi, ils disposeront chez eux d'un plateau technique ultra-performant qui va, sans aucun doute, attirer de nouvelles compétences médicales et d'autres praticiens de renom». Avec 35 millions d'euros engagés par l'hôpital et 7 millions par la clinique, ce projet d'envergure devrait permettre de restaurer la confiance, injustement perdue, en la chirurgie de proximité.

L.R.



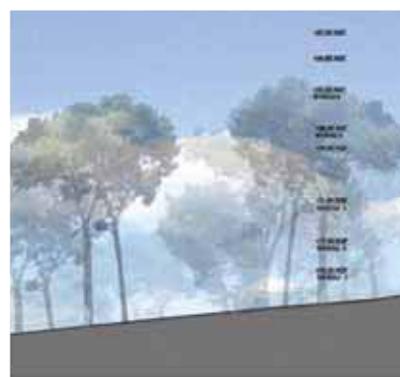
FAÇADE SUD-EST



FAÇADE SUD-OUEST



Croquis du futur bâtiment et de ses abords



Documents non contractuels



UNE ARCHITECTURE RESPECTUEUSE DES DEUX ENTITÉS

Confié à Jean-Luc Perez de «L'atelier du Prado» - une équipe marseillaise spécialisée dans les constructions hospitalières - le traitement architectural du Pôle souligne l'indépendance des deux modes d'exercice. La préservation de l'identité des deux entités, clinique et hôpital, assure ainsi une offre de soins différenciée sur un même site et permet l'accès à un plateau technique commun. Le projet se présente comme un bâtiment médico-technique linéaire, parallèle au côté Est de l'hôpital, réalisant une nouvelle façade le long de la pinède, et face à la mer. Cette ligne vient s'affirmer par l'édification de la clinique et la surélévation du bâtiment existant, confirmant ainsi le positionnement du centre hospitalier et de son plateau technique. Les voies extérieures seront réorganisées, l'accès des urgences et des livraisons étant transféré à l'arrière des bâtiments, avenue de la Paix. Enfin, il n'est pas inutile de souligner que le front bâti préservera l'essentiel de l'espace boisé, qui sera aménagé au profit des patients et de leur famille.



FAÇADE NORD-OUEST



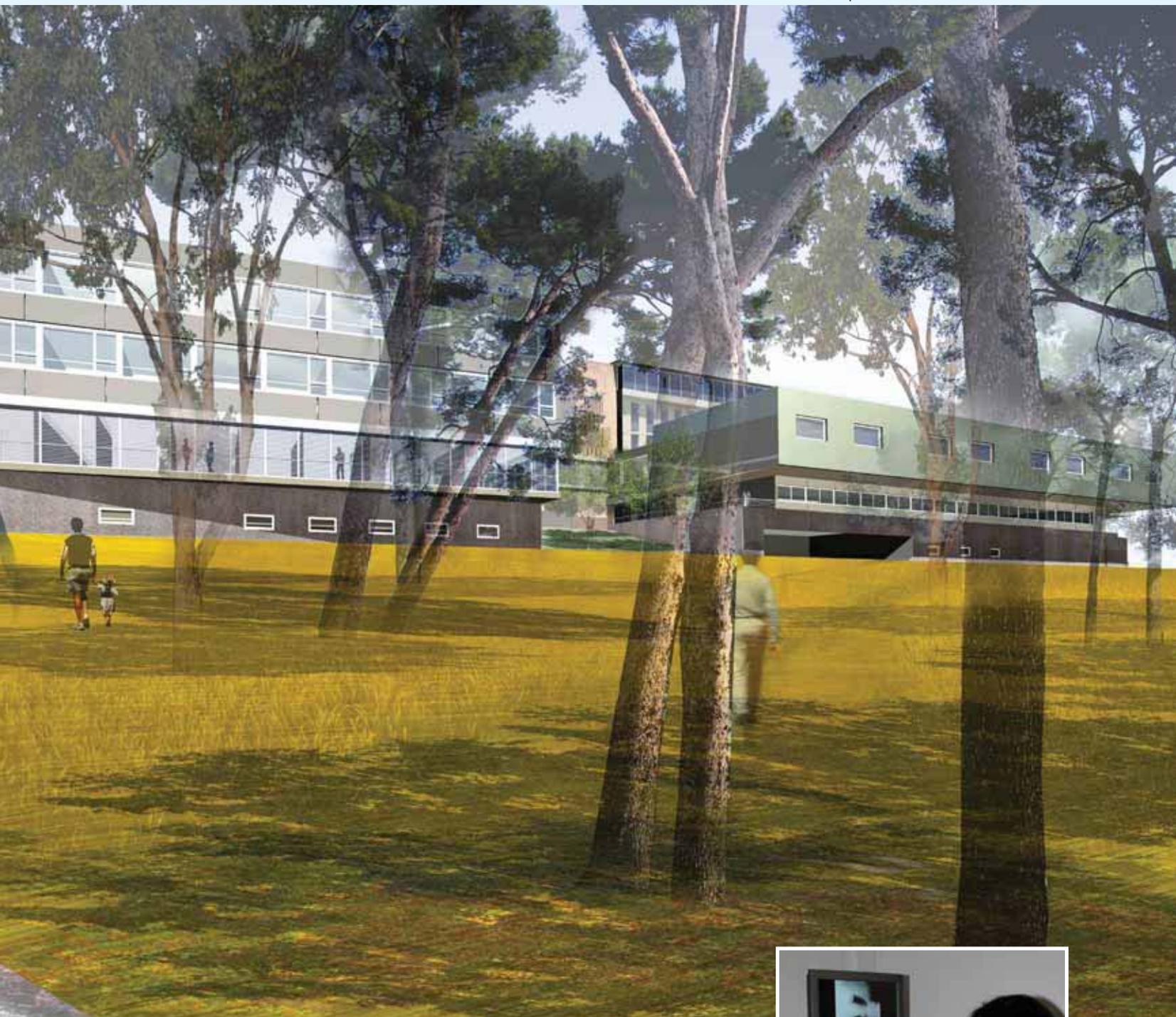
FAÇADE NORD-EST



COÛT ET FINANCEMENT

L'opération est prise en charge et financée dans le cadre du Plan Hôpital 2007. L'hôpital bénéficie d'une subvention de 1,1 million d'euros dans le cadre de ce plan. Il vient également de se voir notifier une rallonge de 500 000 euros sur la marge régionale de l'ARH 2007 ; cette aide à la contractualisation sera maintenue et amplifiée au fur et à mesure de la réalisation du projet. La clinique bénéficie également d'une aide financière dans le cadre de ce même plan pour la construction d'un bâtiment d'hébergement. Au total, l'hôpital bénéficiera de 35 millions d'euros de travaux pour la réhabilitation de la totalité du plateau technique. La clinique quant à elle engagera 7 millions d'euros pour la réalisation de son bâtiment d'hébergement.





BIENTÔT LE SMUR À LA CIOTAT

Xavier Bertrand, le ministre de la Santé, l'a confirmé lors de son déplacement à La Ciotat en février dernier : «*La Ciotat bénéficiera dès cet été de la mise en place d'une équipe du SMUR*». «*J'ai voulu tenir compte de la réalité du terrain, avait-il ajouté. La Ciotat est une ville à caractère touristique. Je ne veux pas que les Ciotadens pensent que pendant la saison estivale le service de santé diminue compte tenu de la hausse de la population. Il faut donc prendre en compte cet élément. Je suis dans une logique d'anticipation et de «sur mesure».*

